



# Prise en compte du bruit dans l'aménagement de la parcelle

## ● Limiter les nuisances acoustiques et améliorer le confort acoustique

### Principe

Il s'agit de mettre en œuvre des techniques de réduction de l'émission de bruit à sa source, ou de concevoir des aménagements correctifs spécifiques.

Les bruits générés par une activité industrielle proviennent :

- de l'intérieur des bâtiments (machines, process),
- des toitures ou à proximité des bâtiments (chaufferie, équipements techniques de traitement de l'air et de production de froid),
- des espaces extérieurs (livraisons, trafic).

La nuisance perçue par les riverains (ou les personnes travaillant dans d'autres établissements de la zone) dépend de la nature du bruit (grave ou aigu), de son niveau, mais aussi de l'ampleur de ce niveau par rapport au bruit ambiant.

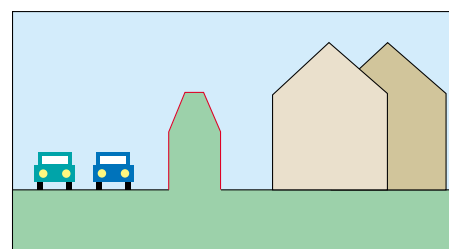
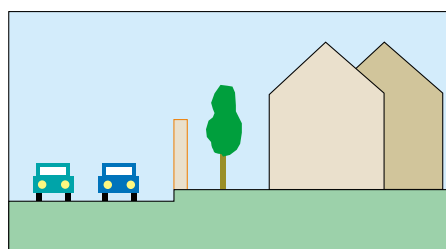


Exemple d'un mur antibruit végétalisé.

### Solutions techniques

#### ► Limitation à la source

Le niveau de pression acoustique (bruit) émis par les machines et les équipements techniques peut être réduit, notamment grâce à un choix judicieux de matériel plus silencieux.



Deux solutions techniques pour se protéger du bruit : le mur écran et le talus.



Exemple d'un talus sur la ville nouvelle de Sénart (77).

La propagation du bruit à la source peut être limitée au moyen de capotages par exemple. Ces deux solutions améliorent également les conditions de travail dans l'établissement.

#### ► Aménagements portant sur le bâtiment

Lors de la conception du bâtiment, les locaux ou les équipements techniques bruyants doivent être éloignés au maximum des zones à protéger, et l'isolation acoustique des parois extérieures doit être renforcée.

#### ► Aménagement du plan masse et des espaces extérieurs

L'implantation du bâtiment entre les zones à protéger et les aires de livraison constitue un écran très efficace.

Pour les bruits très importants, des écrans artificiels peuvent être disposés sur le terrain : murs anti-bruits (béton, bois...), buttes de terre... Attention un écran végétal est inefficace contre le bruit.

### A savoir

La réglementation fixe des exigences à respecter dès la limite de propriété. Celles-ci portent sur le niveau de bruit de jour et de nuit, et son émergence ("pic" par rapport au bruit ambiant).

Économie d'énergie	
Économie de ressources	
Réduction des nuisances et pollutions	
Amélioration du confort/santé	★ ★
Amélioration du cadre de vie	★ ★ ★
Facilité d'entretien	
Durabilité	
Coût global	

*Légende :*

★	moyen	●	faible
★ ★	bon	● ●	moyen
★ ★ ★	très bon	● ● ●	élevé

>> Un diagnostic des sources et niveaux sonores peut être utile.

## ● Aides techniques et financières\*

### Conseil technique

- ▶ CIDB (Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit)
- ▶ CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)
- ▶ DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement)
- ▶ Ministère chargé de l'Équipement

### Études

Aide sous forme de diagnostic "bruit" gratuit en entreprise.

- ▶ ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)

\* Basé sur le guide de l'entreprise : "Aides et taxes en matière d'environnement - Mode d'emploi en Île-de-France", AFINEGE - Agence de l'Eau Seine-Normandie - ARENE - CCIP - CRCI "Île-de-France", édition 2000

## Pour en savoir plus

### Internet

- CSTB : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)
- Ministère chargé de l'Équipement : [www.equipement.gouv.fr](http://www.equipement.gouv.fr)

### Ouvrages

- *Bruit dans la ville*, ECHOBRUIT, 1998
- *Journées Ville et Acoustique 5 et 6 janvier 1998*, CNRS - Ministère chargé de l'Environnement - CIDB - SFA
- *Gérer et construire l'environnement sonore*, ARENE Île-de-France, 1997
- *Le bruit et les bâtiments : des enjeux économiques et de qualité de vie*, CCIP, 1997